



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière
Direction de l'Inclusion Financière
DIF0108J20

Dakar, le 24 mars 2020

PROPOSITIONS DE MESURES POUR FAVORISER L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT ELECTRONIQUES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS (COVID 19)

N°	Mesures	Acteurs concernés
1	Gratuité des transferts entre personnes adossés à la monnaie électronique <ul style="list-style-type: none">10.000 FCFA, dans la limite de 3 transactions par jour pour les transactions intra-réseau10.000 FCFA, dans la limite d'une (1) transaction par jour pour les transactions inter-réseaux	Emetteurs de monnaie électronique
2	Gratuité des paiements de factures, via la téléphonie mobile, dans la limite de 50.000 FCFA par transaction	Emetteurs de monnaie électronique
3	Suppression des commissions payées par les commerçants sur les paiements marchands, adossés à la monnaie électronique	Emetteurs de monnaie électronique
4	Suppression des commissions payées par les commerçants sur les paiements marchands, adossés à la carte dans le réseau du GIM-UEMOA	Banques
5	Relèvement du plafond de rechargement du porte-monnaie électronique de 2 à 3 millions FCFA et du cumul mensuel de rechargement de 10 à 12 millions. Mesure applicable unique aux clients régulièrement identifiés. Pas de plafond pour les commerçants conformément aux dispositions de l'Instruction n°008-05-2015	Emetteurs de monnaie électronique
6	Suppression de la tarification des virements dans SICA-UEMOA, pour un mois, sous réserve de la réduction de 50% des frais appliqués aux clients	BCEAO/banques
7	Assouplissement des conditions d'ouverture des comptes <ul style="list-style-type: none">Autorisation pour l'activation systématique des porte-monnaies sur la base des données de la téléphonie mobile dans la limite de 200.000 FCFAAutorisation pour l'ouverture de compte à distance, notamment pour (E-KYC) Identification à compléter dès la fin de la période.	Emetteurs de monnaie électronique

N°	Mesures	Acteurs concernés
8	Arrêt des pratiques de désactivation de codes BIN (bank identification number), qui se traduisent généralement par l'impossibilité pour les clients d'utiliser les cartes dans le réseau du GIM-UEMOA	Banques

NB : Ces mesures sont prévues pour une durée d'un mois, renouvelable, en fonction de l'évolution de situation.
